2016/CR004

| Nombre de conseillers | |
|---|---|
| présents : | 21 |
| votants : | 26 |
| en exercice : | 29 |

# COMPTE RENDU
# CONSEIL MUNICIPAL

## Du samedi 18 juin 2016 à 10 H 00

**N° 20-04-16**

**Présents** : Michel JAMMES, Maire ; Carmen MOUTOT ; Didier MILHAU ; Christine MAURAISIN ; Brigitte CAVERIVIERE ; Jean-Claude MATHIEU ; Catherine MENA ; Yves YORILLO ; Régine RENAULT ; Pierre SANTORI ; Ghislaine RAYNAUD ; Lionel MUNOZ ; Jacqueline PATROUIX ; René ATTARD ; Angélique PIEDVACHE ; Julien RIBOT ; Christian THUAU ; Serge LALLEMAND ; Marcel CAMICCI ; Claude PONCET ; Sylvie LETIENT.
**Absents ayant donné procuration en application de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Locales :** Gilles FAGES représenté par Régine RENAULT ; Isabelle JOLIBOIS représenté par Didier MILHAU ; Claudette PYBOT représenté par Catherine MENA ; Lydia AUBERT par Lionel MUNOZ ; Serge DEIXONNE représenté par Jean-Claude MATHIEU.
**Absents :** Frédéric GRANGER ; Jean-Pierre CIRES ; Monique CAYROL.

**Madame Angélique PIEDVACHE est élue secrétaire de séance.**

### I. DELEGATIONS DU CONSEIL AU MAIRE : Informations sur les décisions prises.

L'assemblée est informée des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations attribuées par le conseil municipal lors de la séance du 29 août 2014.

**39/2016 :** Contrat d'occupation d'un gîte communal avec ETCHEBER Catherine et SANDER Noémie à compter du 04 avril 2016 pour un montant de 360 € mensuel.

**40/2016 :** Commande de travaux d'aménagement des extérieurs du complexe sportif des Grazelles avec Entr. LAVOYE et Fils pour un montant de 35 413.56 € T.T.C.

**41/2016 :** Commande d'une unité inférieure du moteur de bateau Yamaha avec BARCARES YACHTING pour un montant de 2 580 € T.T.C.

**42/2016 :** Commande d'un véhicule avec UGAP pour un montant de 41 005.90 € T.T.C.

**43/2016 :** Commande de travaux d'aménagement de la rue de la Méditerranée avec Ent LAVOYE et Fils pour un montant de 8 074.80 € T.T.C.

**44/2016 :** Marché à bon de commande de fourniture de services de communications électroniques LOT 1 téléphonie fixe et internet avec ORANGE pour un montant maximum pour 3 ans de 70 000 € H.T. soit 84 000 € T.T.C.

**45/2016 :** Commande de vidange des fosses septiques et bac à graisse avec SAS NOV'HYDRO pour un montant de 1 307.99 € T.T.C.

**46/2016 :** Commande de tables avec ALTRAD MEFRAN pour un montant de 3 316.80 € T.T.C.

**47/2016 :** Commande de matériel festivités avec INITIAL PROJECT pour un montant de 7 169.95 € T.T.C.

**48/2016 :** Commande d'un taille haies avec CACCIA AUTOMOBILES pour un montant de 2 029.20 € T.T.C.

**49/2016 :** Commande d'une débroussailleuse à dos avec LIMONGI MOTOCULTURE pour un montant de 936 € T.T.C.

**50/2016 :** Contrat d'occupation d'un gîte communal avec CARBONELL Antoine à compter du 02 mai 2016 pour un montant de 378 € mensuel.

**51/2016 :** Contrat de mission d'étude de structure et maitrise d'œuvre pour sécurité péril imminent immeuble 16 rue des remparts avec SAS LISEC pour un montant de 3 510 € T.T.C.

**52/2016 :** Commande de matériel de sonorisation avec SOS MUSIC pour un montant de 1 472 € T.T.C.

**53/2016 :** Commande d'un décodeur DOLBY pour le cinéma avec C.T.S. pour un montant de 3 780 € T.T.C.

**54/2016 :** Contrat d'animation pour la Crèche et RAM le 09 juin 2016 avec Compagnie FABULOUSE pour un montant de 500 € T.T.C.

**55/2016 :** Vente de la concession n° 1202 du cimetière communal.

**56/2016 :** Location d'un casier columbarium n° 22 du cimetière communal pour 15 ans.

**57/2016 :** Contrat d'occupation d'un gîte communal avec MORA René à compter du 11 juin 2016 pour un montant de 73.60 €

**58/2016 :** Commande de travaux de travaux de rénovation du logement n°5 pavillon (ancienne gendarmerie) avec Société AMINEX pour un montant 10 812.50 € T.T.C.

**59/2016 :** Commande de travaux de rénovation du logement n°5 pavillon (ancienne gendarmerie) avec Menuiserie MONTEIRO pour un montant 2 163.70 € T.T.C.

**60/2016 :** Contrat d'animation pour le 13 juillet 2016 avec « LONDON » pour un montant de 3 000 € T.T.C.

**61/2016 :** Contrat d'animation pour le 29 juillet 2016 avec Clarisse WEBER pour un montant de 400 € T.T.C.

**62/2016 :** Contrat d'animation pour le 06 août 2016 avec « LES TRAITRES » pour un montant de 1 575.09 € T.T.C.

**63/2016 :** Contrat d'animation pour le 06 août 2016 avec « REVER EN BLEU» pour un montant de 800 € T.T.C.

**64/2016 :** Contrat d'animation pour le 01 août 2016 avec « DUO CARVEL » pour un montant de 400 € T.T.C.

**65/2016 :** Contrat d'animation pour le 02 août 2016 avec JCL PRODUCTION pour un montant de 633 € T.T.C.

**66/2016 :** Contrat d'animation pour le 10 août 2016 avec JCL PRODUCTION pour un montant de 14 000 € T.T.C.

**67/2016 :** Contrat d'animation pour le 14 août 2016 avec « Orchestre MERCURY » pour un montant de 4 500 € T.T.C.

**68/2016 :** Contrat d'animation pour le 29 juillet 2016 avec « PAT MUSIC » pour un montant de 590 € T.T.C.

**69/2016 :** Contrat d'animation pour le 12 août 2016 avec « PAT MUSIC » pour un montant de 590 € T.T.C.

**70/2016 :** Contrat d'animation pour le 19 août 2016 avec « PAT MUSIC » pour un montant de 590 € T.T.C.

**71/2016 :** Contrat d'occupation d'un gîte communal avec LUCQUIN Philippe à compter du 20 juin 2016 pour un montant de 128.80 €

**72/2016 :** Contrat d'occupation d'un gîte communal avec INFUSINI Philippe à compter du 21 mai 2016 pour un montant de 110 €

**73/2016 :** Contrat d'occupation d'un gîte communal avec LAJOIE Stéphane à compter du 25 juin 2016 pour un montant de 53 €

**74/2016 :** Contrat d'occupation d'un gîte communal avec VILARUBLE Josette à compter du 09 juillet 2016 pour un montant de 72.50 €

**75/2016 :** Contrat d'animation pour le 17 aout 2016 avec « LES TETES PLATES » pour un montant de 600 € T.T.C.

**76/2016 :** Contrat d'animation pour le 23 juillet 2016 avec « STAR NIGHT » pour un montant de 1 300 € T.T.C.

**77/2016 :** Contrat d'animation pour le 03 août 2016 avec « BLUES UNLIMITED » pour un montant de 2 000 € T.T.C.

**78/2016 :** Contrat d'animation pour le 13 août 2016 avec « JEAN MY » pour un montant de 3 100 € T.T.C.

**79/2016 :** Contrat d'animation pour le 20 juillet 2016 avec « LES TETES PLATES » pour un montant de 600 € T.T.C.
**80/2016 :** Commande de coffrets électriques pour les festivités avec C.C.L. pour un montant de 2 898.38 € T.T.C.

**81/2016 :** Marché public de maitrise d'œuvre pour travaux espaces publics vieille ville avec SELARL AGT pour un montant de 12 338.40 € H.T. soit 14 806.80 € T.T.C.

**82/2016 :** Acceptation de l'évaluation par AXA France IARD des dommages suite à des actes de vandalisme bâtiment Ile de l'Aute :
indemnité immédiate : 16 576.23 € indemnité différée : 5 190.76 €.

**83/2016 :** Contrat d'occupation d'un gîte communal avec MENANT Didier à compter du 08 août 2016 pour un montant de 330 €

**84/2016 :** Contrat d'occupation d'un gîte communal avec GUILLO Jean-Yves à compter du 31 juillet 2016 pour un montant de 383 €

**85/2016 :** Contrat d'occupation d'un gîte communal avec BLIN Danielle à compter du 01 juillet 2016 pour un montant de 770 €

**86/2016 :** Commande de travaux de maçonnerie pour le bâtiment Ile de l'Aute avec SARL QUILLET Gérard pour un montant 2 149.20 € T.T.C.

**87/2016 :** Commande de fourniture et pose d'un garde-corps pour le bâtiment Ile de l'Aute avec S2L pour un montant 6 577.39 € T.T.C.

**88/2016 :** Commande de travaux de traitement de bois pour le bâtiment Ile de l'Aute avec Patrick ISSALY pour un montant 3 120 € T.T.C.

**89/2016 :** Commande de remplacement des menuiseries pour le bâtiment Ile de l'Aute avec SARL CAM BOUTIN pour un montant 29 715.20 € T.T.C.

**90/2016 :** Contrat d'animation pour le 28 mai 2016 avec « TROCK GROUPE ET CLARA» pour un montant de 600 € T.T.C.

**91/2016 :** Contrat d'occupation d'un gîte communal avec INFUSINI Philippe à compter du 18 juillet 2016 pour un montant de 110 €

**92/2016 :** Rétrocession de la concession n° 1078 du cimetière communal

**93/2016 :** Commande d'un climatiseur pour le cinéma avec CLIM FROID SERVICE pour un montant de 2 908.57 € T.T.C.

**94/2016 :** Commande d'agrès « Parcours santé » PORT MAHON avec LOISIRS DIFFUSION pour un montant de 3 928.80 € T.T.C.

**95/2016 :** Commande d'agrès « Parcours santé » PORT MAHON avec EMRO DIS pour un montant de 1 185.16 € T.T.C.
**96/2016 :** Contrat d'animation pour le 15 juillet 2016 avec « JEAN EUGENE BAYARD» pour un montant de 450 € T.T.C.

**97/2016 :** Contrat d'animation pour le 22 juillet 2016 avec « JEAN EUGENE BAYARD» pour un montant de 450 € T.T.C.

**98/2016 :** Contrat d'animation pour le 05 août 2016 avec « JEAN EUGENE BAYARD» pour un montant de 450 € T.T.C.

**99/2016 :** Contrat d'animation pour le 26 août 2016 avec « JEAN EUGENE BAYARD» pour un montant de 450 € T.T.C.

**100/2016 :** Contrat d'animation pour le 06 août 2016 avec « LE RADEAU DE LA CERISE» pour un montant de 800 € T.T.C.

**101/2016 :** Location d'un casier columbarium n° 58 du cimetière communal pour 15 ans.

**102/2016 :** Commande de béton pour la scène du jardin public avec Entr. LAVOYE et Fils pour un montant de 1 816.20 € T.T.C.

**103/2016 :** Commande de fournitures pour la réalisation d'une scène au jardin public avec CHAUSSON pour un montant de 3 847.54 € T.T.C.

**104/2016 :** Commande de fournitures pour la réalisation d'un système d'arrosage au jardin public avec AZUR IRRIGATION pour un montant de 1 630.40 € T.T.C.

**105/2016 :** Marché public de travaux pour l'extension école maternelle :

| LOT | Titulaire | Montant H.T. | Montant T.T.C. |
|---|---|---|---|
| 1 Démolition gros œuvre enduit | EURL Charly GENIN | 31 667.50 € | 38 001.00 € |
| 2 Charpente métallique | Sud Constructions Métalliques | 6 695.37 € | 8 34.44 € |
| 3 Bardage couverture métallique | Sud Constructions Métalliques | 11 76.83 € | 13 292.20 € |
| 4 Menuiseries extérieures serrurerie | ETS COURCIERES | 25 371.18 € | 30 445.42 € |
| 5 Doublage cloisons plafonds | S.F.P.M. | 4 000.00 € | 4 800.00 € |
| 6 Electricité VMC climatisation | SPIE SUD OUEST SAS | 16 200.00 € | 19 440.00 € |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 7 Sols souples faïences | SARL Jean Paul MUNOZ | 5 438.87 € | 6 526.64 € |
| 8 Peinture intérieure | SARL Jean Paul MUNOZ | 2 674.78 € | 3 209.73 € |

**106/2016 :** Acceptation d'un don de 4 225.25 € de l'association LES GARDIENS DE LA MEMOIRE SIGEANAISE suite à la dissolution de l'association.

Le conseil prend acte de ces décisions.

## II. **ENFANCE ET JEUNESSE :** Convention de prestation MSA/Commune de SIGEAN.

La crèche municipale accueille de nombreux enfants dont les parents relèvent de différents régimes sociaux. Le paiement des prestations par les familles peut être aidé par les organismes dont ils dépendent. Il est proposé au conseil de signer une convention avec la Caisse de Mutualité Sociale Agricole (CMSA) Grand Sud pour mettre en œuvre une Prestation de Service Unique.

**Voté à l'unanimité.**

## III. **AMENAGEMENT FONCIER :** Saisine du Département dans le cadre de la réalisation de la Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan.

La décision de la commission ministérielle du 29 janvier 2016 a confirmé le choix du tracé et des futurs sites de la Ligne Nouvelle Montpellier Perpignan (LNMP). Le tracé de cette nouvelle liaison ferroviaire sera soumis à enquête publique au cours de l'hiver 2016. Suite à cette validation, les procédures d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier vont pouvoir être mises en œuvre.

A cet effet, le Département de l'Aude propose une gestion globale de ces procédures en ce qui concerne le volet foncier du projet LNMP avec la mise en place de commissions intercommunales afin de mieux appréhender les problématiques d'aménagement.

Il est proposé au conseil de demander au Département d'effectuer toutes les démarches nécessaires à cet aménagement.

**Voté à l'unanimité.**

## IV. **SECURITE :** Actualisation du Plan Communal de Sauvegarde.

Afin de donner suite à l'orientation budgétaire relative à l'actualisation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) il est proposé d'être partenaire de la démarche entreprise par le Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et Rivières(SMMAR).

Ce syndicat a contractualisé un marché à bons de commandes qui lui permet d'apporter un soutien logistique à l'actualisation des PCS. Ce partenariat permettra à la commune de se conformer à la Loi de 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile.

**Voté à l'unanimité.**

## V. **SECURITE :** Accueil détachement sécurité intervention (D.S.I.) de la gendarmerie nationale/Eté 2016.

Monsieur le Maire rappelle que la Gendarmerie Nationale renforce les effectifs en saison estivale. Pour 2016, la période prévue est du 27 juin au 31 août dans le secteur littoral.

Un groupe de militaires (DSI) basé à Port la Nouvelle est chargé d'assurer les interventions nocturnes (23h00-7h00) sur les communes de Port la Nouvelle, Portel des Corbières, Roquefort des Corbières, Lapalme, Peyriac de Mer et Sigean.

Les charges d'hébergement du DSI incombant à ces communes sont réparties comme suit selon les termes de la convention projetée :

| COMMUNES | PARTICIPATION |
|---|---|
| Port la Nouvelle | 22 700 € |
| Sigean | 13 500 € |
| Lapalme | 1 000 € |
| Roquefort des Corbières | 800 € |
| Portel des Corbières | 800 € |
| Peyriac de Mer | 800 € |
| **TOTAL** | **39 600 €** |

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la présente convention répartissant les charges d'hébergement du DSI.

**Voté à l'unanimité.**

**Remarque : Michel JAMMES cède la présidence de l'assemblée à Carmen MOUTOT, se retire de la salle et ne participe pas au point VI de l'ordre du jour.**

## VI. **FINANCES PUBLIQUES :** Emprunt 2016.

Le budget principal de l'exercice 2016 a été voté le 11 avril 2016. Pour assurer l'exécution budgétaire, et en particulier la réalisation d'un montant maximum d'emprunt de 500 000 €, une prospection a été engagée auprès de divers établissements bancaires en vue d'obtenir le produit financier le plus adapté au besoin. Les différentes propositions ont été examinées par la commission des finances, réunie le 03 juin 2016. Il est proposé au conseil, pour l'exercice budgétaire 2016, de reprendre la compétence déléguée par délibération du 29 août 2014 et d'autoriser l'Adjoint au Maire délégué aux finances communales à procéder, dans la limite de la prévision budgétaire 2016, à la réalisation d'emprunt.

**Voté à l'unanimité.**

**Remarque : Carmen MOUTOT cède la présidence à Michel JAMMES qui revient en séance à compter du point VII de l'ordre du jour.**

## VII. **URBANISME :** Création Rue de la Méditerranée.

L'évolution de l'aménagement de la zone des Aspres se poursuit avec la mise en service, début septembre, du centre médico-social du Département de l'Aude. L'achèvement de ces nouvelles installations entraine la création d'une nouvelle voie ouverte au public, reliant l'avenue de Port-La-Nouvelle à la place de la Méditerranée. Cette nouvelle rue, de 45 mètres de long et d'une largeur moyenne de 6 mètres, améliorera les déplacements dans ce secteur. Il est proposé au conseil d'attribuer le nom de rue de la Méditerranée à cette voie.

**Voté à l'unanimité.**

## VIII. **URBANISME :** Urbanisation concertée/zone 2AU.

Le PLU approuvé le 23 décembre 2013 prévoit une vaste zone 2AU d'une superficie de 39,3 hectares pouvant être aménagée avec pour vocation principale « l'habitat ».

Cette zone inconstructible dans l'immédiat a fait l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) complément au Projet d'Aménagement et de Développement Durable PADD du PLU qui prévoit « *principalement l'extension urbaine au Sud de Sigean dans la zone 2AU du PLU* ». Le PADD indique également que « *cette localisation permettra de répondre idéalement à une extension en proximité immédiate du cœur de ville, avec ses équipements et ses commerces, et d'optimiser les réseaux ».*

Dans cette zone, la commune souhaite proposer des logements neufs et diversifiés, favorisant la mixité sociale.

A l'heure actuelle les potentialités de renouvellement urbain dans les zones urbaines ne sont pas en mesure de répondre à l'évolution démographique envisagée pour les années futures. Par ailleurs, les zones futures d'urbanisation à court terme définies par le PLU sont déjà en cours d'urbanisation.

Selon les études de faisabilité réalisées en juillet 2015, les priorités de développement de la commune ont été précisées. Il est proposé que le choix du mode opératoire : Zone d'Aménagement Concerté, réalisée en plusieurs tranches, lotissement, ou autre opération d'aménagement d'ensemble qui s'y substituerait soit fait courant 2016 - 2017 afin de poursuivre l'urbanisation de la commune dans les meilleures conditions.

Le projet de périmètre concerné par l'ouverture à l'urbanisation projetée ainsi que le projet de délibération sont présentés au conseil.

**Voté à l'unanimité.**

## IX. **CULTURE :** Règlement intérieur Musée des Corbières.

Le musée municipal, dénommé « Musée des Corbières », peut être doté d'un règlement intérieur qui précise les conditions de son fonctionnement.

Le projet de règlement est présenté au conseil.

**Voté à l'unanimité.**

## X. **DEVELOPPEMENT TERRITORIAL :** Demandes de subventions études projet site Port-Mahon.

Le site de Port-Mahon est un lieu remarquable du territoire sigeanais, en raison notamment de son environnement naturel mais également des activités existantes et potentielles qui peuvent y être pratiquées. La préservation du site, sa valorisation d'usage et sa valorisation économique sont trois objectifs représentatifs de la volonté municipale pour anticiper sur le long terme la capacité d'intégration de la croissance de la population, tant saisonnière que permanente.

Compte-tenu de la fragilité de ces espaces naturels, il revient à la commune de faire un choix raisonné en terme de développement.

S'agissant d'un projet majeur, tant par les enjeux que par la complexité des objectifs à atteindre, il serait opportun de réaliser préalablement une étude de faisabilité.

Le coût prévisible d'une telle étude étant relativement conséquent pour le budget communal, il est proposé au conseil :

- de solliciter des partenaires financiers tels que le Groupe d'Action Locale (GAL) de l'Est-Audois et la communauté d'agglomération du Grand Narbonne.
- De solliciter le partenariat technique du Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée.

**Voté à l'unanimité.**

## XI. **DEVELOPPEMENT TERRITORIAL :** Demande de subventions espaces publics centre-bourg.

La démarche de revitalisation du centre bourg a été engagée par délibération du 29 août 2014 dans le cadre du dossier d'appel à manifestation d'intérêt (AMI).

La candidature de la Commune de SIGEAN, bien que non retenue en 2014, reste pertinente pour les raisons suivantes qui avaient motivé sa présélection :

- Fonction de centralité : chef-lieu de canton, nombreux services de proximité, relations avec Narbonne, ville centre, proximité avec la commune de Port la Nouvelle, contraintes d'urbanisme.
- Enjeux : perte d'emplois, forte attractivité de la commune mais déficit d'activités créatrices d'emplois, logements vacants ou dégradés, déficit de logements sociaux.

Le projet de revitalisation du centre bourg a été actualisé suite à la dernière réunion du comité de pilotage du 12 février 2016.

Il est proposé au conseil de présenter ce dossier dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement des Collectivités Locales (FSIL). Ce fonds a été créé récemment pour accompagner de manière significative l'investissement public local. Il est composé de deux parties :

- Une est consacrée aux grandes priorités d'investissement nationales.
- Une est dédiée aux projets soutenant la revitalisation ou le développement des bourgs-centres.

Il est proposé au conseil de présenter un projet de création et requalification d'espaces publics en centre-ville, et de solliciter le soutien financier de :

- l'Etat au titre du FSIL.
- Le Département de l'Aude.
- Le Grand Narbonne.

**Voté à l'unanimité.**

## XII. **ENVIRONNEMENT :** Acquisition plan d'eau/Etang.

La zone lagunaire de SIGEAN est en partie propriété privée du Département de l'Aude. Sur cette parcelle, constituée uniquement par un plan d'eau, le Département a accordé à la commune de SIGEAN, depuis 1985, une concession d'occupation afin de permettre à la base nautique municipale de développer ses activités. La concession actuelle a été prorogée jusqu'au 03 janvier 2017. Suite à plusieurs réunions de travail avec les services du Département, il est proposé à la commune d'acquérir pour l'euro symbolique cette parcelle lacustre, cadastrée section AS n° 6, d'une contenance de 304 ha 10 a 18 ca.
Cette acquisition est de nature à faire évoluer l'attractivité et les activités du site de Port-Mahon.

Il est proposé au conseil d'approuver cette acquisition pour l'euro symbolique.

**Voté à l'unanimité.**

## XIII. **PERSONNEL COMMUNAL :** Marché risques statutaires/CDG.

La commune de SIGEAN adhère actuellement aux contrats d'assurance proposés par le centre départemental de gestion (CDG) de la fonction publique territoriale de l'Aude. Ces contrats, qui concernent les agents affiliés à la CNRACL et les non-affiliés, arrivent à échéance le 31 décembre 2016.

Conformément à la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et au code des marchés publics, le CDG ouvre une procédure de marché public relatif à la mise en concurrence de ces contrats qui seront conclus à compter du 1er janvier 2017 pour une période de quatre ans.
Pour participer à cette procédure de marché public il est proposé au conseil de confier au CDG la mission d'agir pour le compte de la commune. Il est précisé que ce mandat n'engage pas la commune quant à la décision d'adhérer au contrat d'assurance statutaire proposé par le centre de gestion.

**Voté à l'unanimité.**

**XIV.** **PERSONNEL COMMUNAL :** Convention cadre de formation avec le CNFPT.

Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) est un établissement public chargé d'assure la formation des agents cette fonction publique. Afin de mieux définir les conditions des formations proposées, le CNFPT a établi une convention cadre de formation .Cette convention est proposée au conseil.

**Voté à l'unanimité.**

**XV.** **PERSONNEL COMMUNAL :** Actualisation régime d'astreinte Police municipale.

Le service de police municipale est assujetti à un régime d'astreinte qui permet la continuité de ce service. Une actualisation des conditions de cette astreinte, fixées par délibération du conseil municipal du 16 décembre 2010, est proposée au conseil.

L'actualisation de régime d'astreinte a reçu un avis favorable du comité technique du personnel communal le 30 mai 2016.

**Voté à l'unanimité.**

**XVI.** **PERSONNEL COMMUNAL :** Convention avec les MNS saisonniers définissant les modalités de fonctionnement des cours particuliers.

Conformément au décret 2007-658 du 02 mai 2007 relatif au cumul d'activités des fonctionnaires , des agents non titulaires de droit public et des ouvriers des établissements industriels de l'Etat , les activités accessoires d'enseignement et formation sont susceptibles d'être autorisées.

Une convention portant règlementation des cours privés de natation est proposée aux deux MNS saisonniers pour la durée de leur contrat.

**Voté à l'unanimité.**

**XVII.** **PERSONNEL COMMUNAL :** Modifications du tableau de l'effectif.

- Suppressions de postes.

Il est proposé au conseil de supprimer certains postes, inscrits au tableau de l'effectif, à compter du 1er juillet 2016. Ce projet de suppression a reçu un avis favorable du comité technique du personnel communal le 30 mai 2016.

**Voté à l'unanimité.**

- Créations de postes.

Il est proposé au conseil de créer, à compter du 1er juillet 2016, les postes suivants :

- Agent de maîtrise principal
- Adjoint d'animation 1ère classe
- Technicien principal 2è classe
- Auxiliaire de puériculture principal 2è classe
- Chef de service police municipale principal 1ère classe
- Emplois aidés /1 CAE et 1 CA
- Attaché principal

**Voté à l'unanimité.**

- Nouveau tableau de l'effectif au 1er juillet 2016.

Le nouveau tableau de l'effectif du personnel communal est proposé au conseil.

**Voté à l'unanimité.**

**XVIII. MUTUALISATION :** Adhésion au service commun de formations en « Santé-Sécurité-Travail ».

Au sein de la fonction publique territoriale, le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive donne le cadre en lien avec la réglementation des risques professionnels. Il précise notamment que les règles applicables en matière de santé et de sécurité sont celles définies aux livres 1er à V de la quatrième partie du code du travail. La formation constitue une obligation légale et fait partie intégrante de la politique de prévention que la collectivité doit mettre en œuvre.

La communauté d'agglomération du Grand Narbonne et la ville de Narbonne ayant des formateurs à la formation d'assistant de prévention, habilités par le CNFPT, il a été convenu de créer un service commun de ces moyens dénommé « Service Commun de Formations en Santé et Sécurité au Travail ». Ce service peut assurer différentes formations.

Il est proposé au conseil d'adhérer à ce service mutualisé.

Ce projet de service mutualisé a reçu un avis favorable du comité technique du personnel communal le 30 mai 2016.

**Voté à l'unanimité.**

**Affaires diverses.**

**Fin de la séance à 10 h 45.**

**Fait à SIGEAN, le 20 juin 2016**

**Le Maire**
**Michel JAMMES**